

# Le MR veut revoir le décret "titre et fonction"

## ■ Ce décret reclarifie les diplômes requis dans l'enseignement.

**D**epuis des décennies, l'enseignement vivait dans le flou. La législation qui déterminait les diplômes nécessaires pour enseigner une matière était devenue archaïque. En 2014 du coup, après des années de travail, un décret actant la réforme des titres et fonctions avait été voté. Ce décret entrera d'application en septembre, deux années ayant été laissées aux directions des écoles pour s'y préparer.

### Le MR veut plus d'objectivité

Cette mise en application ne se fait cependant pas sans heurts. De nombreux enseignants qui avaient été engagés en situation de pénurie n'auront plus les titres requis et pourraient perdre leur place ou une partie de leur salaire. Inquiets, ils se tournent vers la Citicap, (la Commission interréseaux des titres de capacités) qui peut leur délivrer des dérogations. La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) a d'ailleurs rappelé samedi que ces dérogations permettront de répondre "à un maximum de cas".

Françoise Bertieaux, cheffe de groupe

MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, regrette cependant que les réponses apportées le soient "au cas par cas". "Nous déposons une proposition de résolution pour que soit postposée d'un an cette mise en application. Nous souhaitons que des correctifs soient apportés au décret. Il est en effet important que des critères légaux objectifs entourent ces dérogations pour être certains qu'elles puissent s'adresser à tous. De plus, nous voulons être assurés que la réforme telle que rédigée actuellement ne créera pas de nouvelles pénuries."

Pour plusieurs acteurs, cette proposition semble difficilement tenable. Eric Daubie, secrétaire général de la fédération de l'enseignement catholique au Segec, note que des nouveaux cours étant organisés dès septembre dans le cadre de la réforme de l'enseignement qualifiant, le décret doit obligatoirement être d'application car lui seul les intègre. De plus, s'il reconnaît des situations difficiles, il rappelle, à l'instar d'Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement, que retarder d'un an la réforme ne fera que postposer les problèmes. "On ne fait pas de lois autour de cas particuliers", insiste Eric Daubie, alors qu'Eugène Ernst note "la bonne volonté" de la Citicap pour répondre aux demandes des enseignants.

**BdO**